No10_26_03_2014.qxd:vivre_la_ville 25.3.2014 16:22 Page 1

Ville de Neuchâtel

Vivre la ville!

Mercredi 26.03.14 | 47e année | No 10

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

A votre service

Dans le contexte d'une ville vouée à la haute technologie et à l'innovation, notre cité se doit de rester à la page. Cette évolution technologique s'impose d'autant plus que les besoins et les attentes des citoyens ont évolué et qu'il convient de s'y adapter en adoptant des solutions performantes et innovatrices.

Ainsi, en matière de services publics, le Conseil communal s'est fixé comme objectif, dans son programme politique 2014-2017, de développer une administration efficiente et accessible répondant au mieux aux exigences de la population et reposant sur une solide culture d'entreprise.

Premier étape: le recrutement en ligne. Déposer son dossier de candidature en ligne pour un poste au sein de l'administration communale est désormais possible en tout temps, de manière simple et sécurisée.

Mais encore? Que diriez-vous de pouvoir annoncer votre changement d'adresse ou de domicile ou même d'obtenir diverses attestations par internet? La demande existe, nous tentons d'y apporter une solution concrète et efficace.

Je préfère le guichet, me direz-vous! Et bien identifions vos besoins, sur la base d'une enquête, par exemple dans le domaine des heures d'ouverture. Veillons à y donner des réponses pour développer une administration encore plus accessible, donc efficiente et bien évidemment… à votre service.

Fabio Bongiovanni
Directeur des Ressources humaines et des Finances

Olivier Girardbille, archiviste communal, présente la Charte de franchises qui sera visible dès le 6 avril aux Galeries de l'histoire.

« Neuchâtel devint une ville »

Le Conseil communal in corpore a dévoilé lundi en conférence de presse le programme des festivités lié aux 800 ans de la Charte de franchises. Les réjouissances se dérouleront en deux temps: d'abord en avril avec une série d'événements, puis tout au long de l'année à travers une exposition itinérante. Le coup d'envoi des festivités sera donné lundi 31 mars à l'occasion d'une séance spéciale du Conseil général.

« La Charte de franchises explique notre présence ici. Avril 1214 marque un tournant clé de l'histoire de Neuchâtel. Il s'agit des prémisses de la communauté urbaine », a rappelé l'archiviste communal, Olivier Girardbille. Les festivités s'articuleront autour des notions de liberté, d'égalité et de citoyenneté. Elles montreront au public comment cet acte fondateur de la ville de Neuchâtel a permis aux citoyens de s'émanciper.

Les festivités seront lancées lors de la séance du Conseil général du 31 mars. Elles se poursuivront les 4 et 5 avril avec le vernissage de l'exposition « Et Neuchâtel devint une ville… » consacrée à la Charte. Diverses personnalités neuchâteloises participeront à une table ronde publique sur le thème « Sens et modernité de la Charte de 1214 ». Ce mois de festivités se clora dimanche de Pâques par une grande fête à la Collégiale pour célébrer la fin de la première étape de restauration.

« Les festivités se prolongeront par une réflexion sur le sens de l'émancipation », a indiqué Thomas Facchinetti, directeur de la Culture. La Ville de Neuchâtel questionnera la portée actuelle de la Charte de franchises de 1214 à travers une exposition itinérante. D'avril à octobre, elle se déplacera sur les lieux des grands événements culturels et sportifs soutenus par la Ville ainsi que dans différents établissements scolaires. « A l'échelle d'une ville, la célébration de la Charte de franchises est une opportunité unique. C'est aussi l'occasion pour la Ville de Neuchâtel de rappeler son ouverture au monde », a conclu Olivier Arni (voir aussi en pp. 4 et 16).

3

Les meilleurs clubs d'Europe de tchoukball jouent l'European Winners' Cup à Neuchâtel du 28 au 30 mars.

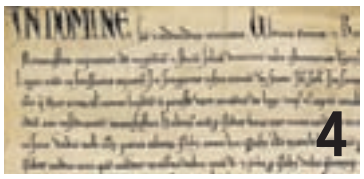

4

La population est conviée par la Ville à célébrer les 800 ans de la Charte de franchises de 1214.

5

Foofwa d'Imobilité danse « Utérus, pièce d'intérieur » samedi au théâtre du Passage.

Publicité

EMERY
Ecoute
Respect
Disponibilité
Pompes funèbres
Ecoute et empathie pour conseiller les familles
032 841 18 00 24h/24
Conseils personnalisés en prévoyance funéraire
Neuchâtel - Colombier

Sandwich DeNes House

Sandwicherie
Bar à salades

Espace de l'Europe 7
2000 Neuchâtel

Ouvert tous les jours !

Bon à découper et à présenter dans notre sandwicherie se situant **en face de la tour de l'OFS (gare)**.

1 sandwich acheté
=
1 boisson **OFFERTE***

*Ce bon est valable jusqu'au 9.04.2014, sur les boissons en canettes ; Coca-Cola, Coca-Cola zéro et Nestea.

No10_26_03_2014.qxd:vivre_la_ville 25.3.2014 16:22 Page 3

Dans ce numéro

Un acte fondateur de 800 ans

La Ville de Neuchâtel fête cette année les 800 ans de la Charte de franchises de 1214. Plusieurs manifestations culturelles publiques autour de la notion d'émancipation auront lieu.

Page 4

Crédits d'entretien à voter

Le Conseil général se prononce lundi sur plusieurs demandes de crédit pour l'entretien des canalisations et du réseau d'eau en 2014-2015. L'assainissement du passage inférieur de Gibraltar est également prévu.

Page 8

Réorganisation chez les pompiers volontaires

Le Conseil général décide lundi de l'adhésion de la Ville au syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois, qui vise à une meilleure organisation et à une baisse des coûts.

Page 9

Commémoration

La Ville de Neuchâtel célèbre les 800 ans de la Charte de franchises de 1214. Olivier Girardbille, archiviste communal, et Jacques Bujard, conservateur des monuments et sites neuchâtelois, se penchent sur sa signification historique.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 2 avril.

Les douze meilleures équipes européennes de tchoukball se sont donné rendez-vous à Neuchâtel

Comme ici entre Val-de-Ruz (en blanc) et Chambésy, fair-play et spectacle seront au rendez-vous ce week-end à la Riveraine et à la Maladière. • **Photo: David Sandoz**

Fête de tchouk à Neuchâtel

La 7e édition de l'European Winners' Cup de tchoukball se tient du 28 au 30 mars à Neuchâtel et Cernier. L'occasion de découvrir un sport spectaculaire et fair-play en compagnie des douze meilleures équipes d'Europe.

Neuchâtel va vibrer au rythme du tchoukball cette fin de semaine. Du 28 au 30 mars, la 7e European Winners' Cup (EWC) – la Champions League du tchoukball – a en effet lieu dans le canton. Il sera possible de se rendre à la Riveraine, à la Maladière, ainsi qu'à la Fontenelle à Cernier (uniquement vendredi) pour admirer les meilleurs clubs du continent.

«Avec douze équipes et quelque 140 joueurs, ce n'est pas la plus grande des compétitions, mais elle dépasse les autres en terme de prestige», pèse Loïc Herinckx, responsable communication du comité d'organisation. Le nombre de places par pays est calculé selon l'importance des championnats nationaux: Suisse, Italie et Angleterre ont droit à deux équipes. Les champions des autres nations – Allemagne, Autriche, France, République Tchèque – sont également qualifiés, alors que le pays hôte a droit à un représentant supplémentaire.

La Suisse sera représentée par Chambésy Panthers (vainqueur de la coupe et du championnat), Val-de-Ruz Flyers (double finaliste malheureux) et Genève (3e du championnat). Tenants du titre, les Autrichiens de Traiskirschen font partie des favoris, tout comme les deux équipes italiennes. Sans oublier les Suisses.

Avec de belles différences de style: si les équipes germanophones sont probablement les plus sérieuses, les Anglais font toujours preuve d'un esprit jovial. A noter que les Tchèques feront le déplacement de 9 heures en bus. Les organisateurs espèrent fournir un accueil qui satisfera tout le monde, en se rappelant d'une précédente édition pleine de surprises culinaires.

Sport en plein «boom»

Les organisateurs des Val-de-Ruz Flyers, qui ont pu compter sur l'appui des trois autres clubs du canton, espèrent attirer 500 spectateurs. D'autant que l'entrée sera gratuite pour venir (re)découvrir une discipline qui a bien grandi depuis le tournoi mondial de 1987, dernier événement majeur organisé à Neuchâtel. «Le jeu s'est bien développé et est devenu plus intense», note Loïc Herinckx. A titre de comparaison, seules six équipes avaient participé à la dernière édition ayant eu lieu en Suisse, à Lausanne en 2009.

La manifestation se déroule pour la première fois sur trois jours, afin de pouvoir faire jouer tous les matches en trois mi-temps de 15 minutes. A noter qu'un match en «night session» opposera samedi à 20h30 Val-de-Ruz à Rovello (It), alors que les finales auront lieu dimanche. (thn)

Entrée libre, buvette. Informations sur www.tchoukball.ch, onglet «International».

Le tchouk en bref

Le tchoukball est un mélange de pelote basque, de handball et de volley-ball. Chaque équipe aligne sept joueurs sur le terrain. Une formation marque un point si la balle, à son retour de l'un des deux cadres de renvoi situés de part et d'autre de la salle, touche le sol hors du demi-cercle l'entourant sans qu'un adversaire ne la récupère. Si la balle retombe dans la zone interdite ou que l'attaquant ne cadre pas, le point va à l'adversaire. Sinon, l'attaque passe à l'autre équipe. Cela rend ce sport dynamique, avec de nombreux renversements possibles.

Le «tchouk» a été inventé dans les années 1960 par le Genevois Hermann Brandt. Ce médecin souhaitait proposer un sport complet, sans aucune forme d'agression – une charte éthique complète d'ailleurs les règles du jeu. Les équipes sont mixtes et les différents postes sur le terrain demandent des aptitudes variées entre rapidité et puissance. (thn)

No10_26_03_2014.qxd:vivre_la_ville 25.3.2014 16:22 Page 4

La Ville de Neuchâtel propose une série d'animations publiques à l'occasion du 800e anniversaire de la Charte de franchises.

L'émancipation au centre des festivités

La Ville de Neuchâtel commémore les 800 ans de la Charte de franchises de 1214. A cette occasion, la population est conviée à participer à de nombreuses manifestations culturelles autour de la notion d'émancipation. Parmi elles, deux expositions seront présentées au public. La première est consacrée à la Charte de franchises de 1214, et la seconde, itinérante, explore la portée actuelle de cet acte fondateur de la ville de Neuchâtel.

Sceau de la Ville et Bourgeoisie de Neuchâtel: « Sigillum Novi Castri », 1534. Il s'agit du premier sceau que la Ville arbore officiellement en propre, mais dont les armoiries sont « empruntées » au Maire de Neuchâtel.

« Grâce à ce document historique, les habitants de la Ville bénéficient pour la première fois, de droits reconnus, notamment en matière de justice ou de commerce », a relevé lundi en conférence de presse, Olivier Arni, président de la Ville. L'émancipation constituera le fil rouge des festivités qui s'ouvriront lundi 31 mars.

L'original aux Galeries de l'histoire

Une première exposition s'ouvrira vendredi 4 avril à 18 heures au Péristyle de l'Hôtel de Ville. Consacrée à la Charte de franchises de 1214, elle expliquera la signification historique de ce document. « Ulrich III et Berthold, coseigneurs de Neuchâtel, ont permis l'implantation d'une ville au pied du Château. La Charte de franchises de 1214 a contribué au développement de la communauté urbaine avec l'émergence d'une certaine démocratie », a précisé Olivier Girardbille, archiviste communal. L'exposition sera aussi visible samedi 5 avril de 9 à 21 heures au Péristyle. La Charte de franchises originale de 1214 ainsi que d'autres chartes délivrées au cours de l'histoire seront mises en scène du 6 avril au 29 juin aux Galeries de l'histoire.

Entre citoyenneté et émancipation

Des mois d'avril à octobre, la Ville de Neuchâtel présentera une exposition itinérante, qui s'intéressera aux notions de citoyenneté et d'émancipation. « Elle mettra en lumière le chemin parcouru et proposera des significations actuelles », a déclaré Thomas Facchinetti, directeur de la Culture. Réalisée en collaboration avec un journaliste, un dessinateur de presse et plusieurs photographes, elle circulera sur les lieux de grands événements culturels, comme le NIFFF, Festi'neuch ou encore la Fête de la musique. Elle se déplacera également dans des établissements scolaires de la région. L'exposition sera balisée par deux événements forts: les autorités communales offriront d'une part une performance musicale et visuelle au large des Jeunes-Rives, dans le cadre de Festi'neuch. Celle-ci sera visible par l'ensemble de la population. D'autre part, la Ville souhaite confier à un collectif d'artistes ou aux étudiants d'une école d'art la conception et l'animation d'un char pendant le corso fleuri de la Fête des Vendanges. (ak)

Les festivités en un coup d'œil

Lundi 31 mars: ouverture des festivités à 18 heures à la salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville. Suivie à 19h30 de la 21e séance du Conseil général.

Vendredi 4 avril: cérémonie officielle à 18 heures au Péristyle de l'Hôtel de Ville avec le vernissage de l'exposition « Et Neuchâtel devint une ville… » consacrée à la Charte de franchises.

Samedi 5 avril: table ronde sur le thème « Sens et modernité de la Charte de 1214 » à 10 heures à la salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville. De 13 heures jusqu'à minuit sur la place du Concert, animations musicales en partenariat avec Festi'neuch et la Case à chocs. Suivies à 20 heures au Temple du Bas par un concert de gala offert par le Concert Band du Littoral Neuchâtelois.

Dimanche 20 avril: les utilisateurs de la Collégiale invitent la population dès 14h30 pour fêter la fin des travaux de la première étape de restauration de la Collégiale. Chasse aux œufs, visites guidées, initiation à la pétanque et concert gratuit figurent au programme.

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (pl. Numa-Droz 3). Jusqu'à fin septembre, exposition « Les délices de l'Italie ou la passion du voyage au XVIIIe siècle ». Ouvert lu-ve de 8h à 20h, sa de 8h à 17h.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), expositions permanentes, legs Yvan et Hélène Amez-Droz « Neuchâtel: une histoire millénaire ». Ouvert ma-di de 11h à 18h. Entrée libre le mercredi.

Dans le cadre de l'exposition (jusqu'au 31 août) « Argent, jeux, enjeux »:
Vendredi 28 mars, 14h à 17h, atelier laboratoire « L'Art au hasard », pour adultes, vous invite à jouer avec le hasard, l'imprévu ou l'aléatoire pour expérimenter joyeusement diverses possibilités de création, animé par Geneviève Petermann. Renseignements et inscription: www.atelier-des-musees.ch.
Mardi 1er avril, 12h15, « Mardi du Ruckers » concert des étudiants de la classe de musique de chambre de Pierre-Laurent Haesler, en collaboration avec la Haute Ecole de Musique de Genève.

Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques. Exposition de photographies: « Une ville en mouvement ». Ouvert me et di de 14h à 16h ou sur rendez-vous. Entrée libre sauf mardis du musée et expositions temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4). La Villa de Pury est fermée pour cause de rénovations. Les collections permanentes (Egypte, Bhoutan et Afrique) ne sont plus accessibles au public. Le Café (accès par le musée) est ouvert au public du lundi au vendredi, de 10h à 17h et accueille de nombreux événements liés à l'exposition « Imagine Japan » consacrée au Japon. Vendredi 27 mars, 20h15, documentaire « We don't care about music anyway… » de Cédric Dupire et Gaspard Kuentz.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 29 juin, exposition « Donne la patte ! Entre chien et loup ». Ouvert ma-di de 10h à 18h. Entrée libre le mercredi.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74). Fermeture exceptionnelle jusqu'au 28 mars.

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 27 avril 2014, exposition « Résonances – Photographies » de Béatrice Helg. Ouvert ma-ve de 14h à 18h, sa de 10h à 12h et de 14h à 17h, di de 15h à 18h.

Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), du 8 au 30 avril, exposition « Sémoi en filiforme » de Cindy Vaucher, peintre et Roger Schenk, sculpteur. Le vernissage se tiendra le 8 avril, à 19h.

Jardin botanique (Pertuis-du-Sault 58), du 6 avril au 5 octobre 2014, exposition (au parc) « Fleurs d'abeilles ». Ouvert ma-di de 13h à 18h.

Divers

Collégiale (rue de la Collégiale 3), vendredi 28 mars, à 18h30, concert d'orgue dans le cadre des « 12 vendredis de la Collégiale ». Œuvres de Bach, Respighi, Bossi et Rogg, interprété par Alessio Corti professeur d'orgue à la Haute Ecole de Musique de Genève.

Temple de Serrières (rue Guillaume-Farel), dimanche 30 mars, à 17h, récital d'orgue « L'école aragonaise au XVIIe siècle » interprété par l'organiste Jean-Charles Ablitzer.

No10_26_03_2014.qxd:vivre_la_ville 25.3.2014 16:22 Page 5

L'actualité culturelle

Œuvre autobiographique

Photo: Pascal Montjovent

Le CCN vous invite les 27, 28 et 29 mars à 20h30 à découvrir le spectacle «L'interrogatoire», mis en scène par Laurent Gachoud et réalisé par Jacques Chessex. Cette œuvre autobiographique tente de montrer l'homme derrière l'écrivain, l'être avant l'homme public, dans un souci de sincérité et de réalisme. A travers son écriture le réalisateur revendique l'érotisme de la souffrance infligée à des femmes désirées et aimées. Touché par la force et la musicalité émanant de cet étrange dialogue, le metteur en scène propose une adaptation de l'œuvre, qui met en évidence la dualité et les contradictions de l'être. Laurent Sandoz y interprète le célèbre écrivain romand.

Théâtre du Pommier, rue du Pommier 9, jeudi 27, vendredi 28 et samedi 29 mars, à 20h30. Renseignements et réservations: 032 725 05 05 ou www.ccn-pommier.ch.

Frank V, opéra d'une banque privée

Le Théâtre Tumulte vous invite du 27 au 30 mars à découvrir la représentation «Frank V» de Friedrich Durrenmatt. La banque de Frank V n'a jamais conclu des affaires honnêtes. Elle a pour but d'amasser un maximum d'argent que la Direction et chaque employé détournent à leurs seuls profits, tout en créant une dette énorme, qui sera payée par l'Etat lorsque, discrètement, l'institution disparaîtra comme par enchantement… ou faute de combattants. Les acteurs de ce projet rusent, trompent et tuent. Les échecs répétés de leur stratégie n'ébranlent pas leur foi dans l'excellence de leur plan. Le petit grain de sable du hasard vient contrecarrer les manigances judicieuses du microcosme frankien. Ceux qui s'accrochent à leur vision habituelle des affaires doivent disparaître, les autres sont contraints à prendre le chemin de l'honnêteté, non par conversion à un idéal de moralité, mais parce que c'est le seul moyen de sauver la banque et de gagner davantage. L'histoire de la banque Frank est racontée sous la forme d'un opéra burlesque, teinté d'ironie et de cynisme.

Théâtre Tumulte, rue Erhard-Borel 13, jeudi 27, vendredi 28, samedi 29 mars à 20 heures et dimanche 30 à 17 heures. Renseignements et réservations: tél. 032 725 76 00, courriel: tumulte@bluewin.ch.

Spectacle musical

Le Théâtre du Passage présente vendredi 28 mars à 20 heures le spectacle «Emigrant, chants du Friûl» de Nadia Fabrizio, comédienne et chanteuse charismatique.

Un voyage, un chant d'amour pour une langue, une terre, des racines qu'adresse à son pays d'origine Nadia Fabrizio, fille et petite-fille d'immigrés venus du Nord de l'Italie pour s'installer dans notre canton. Emigrant raconte l'histoire de tous ceux qui vivent entre ici et là-bas, dans cet entre-deux d'où l'on ne s'échappe jamais. L'artiste fait revivre tout un passé pour mieux comprendre son présent et contribuer à la survie d'une langue préservée au cœur de l'Europe, le frioulan.

Théâtre du Passage, passage Max.-de-Meuron 4, vendredi 28 mars à 20 heures. Renseignements et réservations: Le Strapontin: 032 717 79 07 et billeterie@theatredupassage.ch

Hiver de danses propose samedi la dernière création de Foofwa d'Imobilité au Théâtre du Passage

Histoire d'être en vie

Hiver de danses et le Théâtre du Passage présentent samedi Foofwa d'Imobilité dans «Utérus, pièce d'intérieur».

Sensibiliser la population neuchâteloise à la danse, entre découvertes et interprètes confirmés: telle est l'objectif saisonnier avoué d'Hiver de danses. En programmant samedi au Théâtre du Passage la dernière création de Foofwa d'Imobilité – un risque pris faute d'un espace scénique suffisant à Espace Danse –, François Nyffeler espère faire découvrir un danseur d'exception reconnu internationalement à un large public.

Les émotions sont sources de lumière dans la dernière création de Foofwa d'Imobilité. • Photo: sp

Dans «Utérus, pièce d'intérieur», Foofwa – accompagné de Raphaële Teicher et Anja Schmidt – explore toutes les demeures, du nid originel au cocon familial. «Nous avons moins eu envie de montrer les choses que de questionner autour des idées d'une vie intense, du moment présent», narre le danseur chorégraphe à propos de cette pièce charnière pour lui.

Ainsi, le fil du spectacle, ni improvisé ni écrit mais plutôt prémédité, suit le ressenti des danseurs – ou plutôt à «l'être ici présent». «La pièce est la même chaque soir, mais nous sommes chaque fois spécifiquement dans des choses différentes. Comme une personne que l'on voit un jour et qui, le lendemain, reste la même mais est d'humeur différente», illustre le vainqueur du Prix suisse de la danse 2013.

Emotions lumineuses

L'éclairagiste Jonathan O'Hear demande pour chaque représentation l'aide d'un spectateur volontaire, qui porte alors un casque à électrodes déclenchant les différentes lumières de l'espace scénique en fonction de ses émotions. Le *sound designer* Yasuhiro Morinaga complète ce cadre visuel en y laissant couler des nappes sonores.

«Sur scène, nous répondons plus de manière inconsciente et spontanée à un environnement. La lumière nous affecte forcément mais elle n'est pas intellectualisée», relève Foofwa. Une manière aussi de casser le quatrième mur entre les danseurs et le public, initié ou non, qui peut laisser libre cours à ses interprétations. (thn)

«Utérus, pièce d'intérieur», samedi 29 mars à 20h30 au Théâtre du Passage. Réservations au 032 717 79 07 ou par billetterie@theatredupassage.ch

Chronique culturelle

Culture numérique

Le Forum culture et économie s'est tenu jeudi et vendredi passés à Genève. Cette rencontre annuelle réunit les professionnels du soutien aux artistes en fonction dans les villes, les cantons et la Confédération, dans le secteur privé et diverses fondations. Le thème traité cette année avait trait à la culture numérique. Comment la numérisation généralisée de la production artistique d'aujourd'hui influence-t-elle l'encouragement de la culture? A cette question, les spécialistes sont restés sans voix. La numérisation en marche et la technologie qui l'induit sont à l'origine d'une révolution dont les effets se font sentir selon une courbe exponentielle qui a commencé son ascension. Aujourd'hui, toute la culture est accessible partout instantanément et gratuitement et personne ne peut dire ce qu'elle deviendra dans cinq ans et avec quelle technologie nous la consommerons. Les intervenants au Forum préconisent de ne pas résister aux changements mais de les accompagner le mieux possible. Une certitude toutefois: la révolution numérique bouleverse l'encouragement de la culture qui ne se fera plus jamais comme avant! «Le futur n'est plus ce qu'il était», écrivait Paul Valéry…

Patrice Neuenschwander

Au de la maison

No10_26_03_2014.qxd:vivre_la_ville 25.3.2014 16:22 Page 7

Carte blanche à...

La Case boostée par la famille Tshaka

Thomas Nussbaum

La Case à chocs a vibré samedi soir. Accompagné de nombreux amis, Junior Tshaka a offert un concert tout en générosité.

Junior Tshaka avec son groupe: la famille était encore plus nombreuse samedi à la Case. • **Photo: Jonathan Picard**

Junior Tshaka se réjouissait de son retour à Neuchâtel. Car si sa tournée «Boosté par le son» l'avait déjà mené des Docks de Lausanne à la Chine, le reggaeman neuchâtelois n'était pas encore passé par «sa maison» de la Case à chocs. Il y a remédié samedi, offrant au public un concert personnel, étoffé par la présence de nombreux amis.

La première partie de soirée, assurée en trio acoustique intimiste par le Toulousain Monsieur Lézard, n'en a pas été moins «chaud bouillant». De quoi faire grimper la température de l'assistance, dans laquelle les dreadlocks côtoyaient les costumes auxquels ne manquait que la cravate.

«Ce soir c'est cool»

Puis Junior Tshaka a d'entrée annoncé la couleur: «ce soir c'est cool, ce soir c'est chill out». Changeant régulièrement de musiciens, il accueillait l'ex-Moonraisers Armando, pour quelques minutes d'ambiance magique au didgeridoo, instrument à vent traditionnel australien. Les rappeurs Sim's, Captain-Gass – dont la fraîcheur et le dynamisme ont fait plaisir à voir – et Jaaq complétaient à merveille la formation. Jusqu'à une somptueuse reprise en trio, par Shaïna D, de *Plus rien ne m'étonne* de Tiken Jah Fakoly. Puis le beatboxer Keumart a suspendu le public à sa bouche sur *Gangster*, prouvant à ceux qui ne le reconnaissaient pas sans ses dreadlocks qu'il n'avait pas usurpé son identité. Junior Tshaka s'est aussi rappelé au bon souvenir de son premier album sorti en 2007 en interprétant *La Jungle* avec Monsieur Lézard.

«J'ai la chance de pouvoir être avec les mêmes musiciens depuis les débuts, et il y a un réel esprit de famille que nous essayons de transmettre», déclarait Junior Tshaka avant son concert. A voir la joie du public, aucun doute: «Jr T.» et ses amis y ont réussi, partageant à merveille leur plaisir de jouer. Samedi soir c'était cool et chill out. Une dernière chanson en famille pour conclure comme elle avait commencé cette belle nuit. Qui s'est encore prolongée avec Ruffpack Sound.

T.N.

La Ville jeune

Midnight jeuNE, rendez-vous sportif, musical, convivial et gratuit pour les 12-17 ans, les samedis de 20h30 à 23h30 à la salle de gym du collège de la Promenade.

Case à chocs, vendredi 28 mars, dès 22h, concert de *Impure Wilhelmina*, avec son core envoûtant aux confins du rock et du métal.

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-jeudi 8h-22h, vendredi 8h-19h30, samedi 8h-18h30, dimanche 9h-20h. Tél. 032 717 85 00. Informations complémentaires sur www.lessports.ch.

Tchoukball Club Neuchâtel
Entraînement tous les jeudis: Juniors (10-15 ans) de 18h à 20h; Adultes (+ de 15 ans) de 20h à 22h, à l'EM Maladière, Halle A, salles N°s 3-4, 4e étage. Contacter le secrétariat: 078 608 79 43.

Amis-Gymnastes Neuchâtel, (gymnastique et nordic walking dames et seniors)
Leçons tous les mercredis: Seniors de 19h à 20h; Dames de 20h à 21h45, salle de gymnastique des Terreaux, à Neuchâtel. Contacter la présidence: 032 841 28 49.

Neuchâtel-Gym (groupe enfantine)
Leçons tous les jeudis (hors période de vacances scolaires): enfants de 4 à 7 ans de 17h30 à 18h30 au Collège de la Promenade. Contacter la monitrice: 032 724 77 07.

Football Corporatif
Terrain des Charmettes
Lundi 31 mars à 18h45, La Gondola – DM Surface, Coupe
A 20h15, Ghost FdU 1912 – Lokomotiv Colorix, Groupe B

Football
Nouveau terrain synthétique de Pierre-à-Bot
Vendredi 28 mars à 20h, ASI Audax – Peseux-Comète, Vétérans
Samedi 29 mars à 9h, Xamax FCS I – Grpm Val-de-Travers, Juniors E
A 10h30, Xamax FCS II – Grpm Val-de-Ruz, Juniors D
A 13h, Xamax FCS I – US Les Geneveys-sur-Coffrane, Juniors C
A 15h, Xamax FCS II – Team Béroche-Bevaix, Juniors B
A 17h30, ASI Audax I – Bôle, 2e ligue
A 20h, Espagnol – Le Landeron, 3e ligue
Dimanche 30 mars à 11h, Xamax FCS I – Cortaillod, ¼ de final de coupe NE féminine
A 14h, Xamax FCS IA – FC Gingins, Juniors Inter A
A 16h30, FC Helvetia – Benfica, 4e ligue
Terrain du Chanet 1
Samedi 29 mars à 10h, Xamax FCS M12 – GE2L, Juniors D
A 18h, FC Neuchâtel City – Motiers, 5e ligue
Jeudi 3 avril à 20h, FC Unine – Dombreson, 4e ligue
Stade de la Maladière
Samedi 29 mars à 12h, Xamax FCS M17 – Lucerne, M-18
A 18h, Xamax FCS I – Grenchen, 1re ligue classic

Football américain
Terrain du Chanet 1
Dimanche 30 mars à 11h, Neuchâtel Knights – Lugano, Juniors
A 14h, Neuchâtel Knights – Schaffhouse, LNC

Tchoukball
Halle de sport de la Riveraine, Maladière halle A + B, salles 1 à 5
Samedi 29 mars dès 8h, Coupe d'Europe
Dimanche 30 mars dès 8h, Coupe d'Europe

No10_26_03_2014.qxd:vivre_la_ville 25.3.2014 16:22 Page 8

Le Conseil général examinera lundi une série de demandes de crédit relatives au programme d'entretien du domaine public

Maintenir des infrastructures de qualité

Le Conseil général se prononcera lundi sur plusieurs demandes de crédit relatives au Service de l'eau, au programme d'entretien du domaine public ainsi qu'aux mesures du Plan général d'évacuation des eaux pour la période 2014-2015. Le Conseil communal sollicite respectivement des montants de 2,1, de 3,8 et de 1,8 millions de francs. Il demande aussi un crédit de 897'000 francs pour sa participation à l'assainissement du passage inférieur du pont de Gibraltar des CFF.

«L'enjeu des programmes annuels consiste à trouver la solution de coordination la mieux adaptée en fonction de l'ensemble des besoins. Les équipements souterrains (canalisations et réseaux divers) suivent des règles de priorité d'entretien et de remplacement propres qui ne correspondent pas toujours à celles du domaine public, d'où la nécessité d'une bonne coordination», indique le Conseil communal dans son rapport.

Ces dernières années, la Ville a investi des sommes variant entre 1,7 et 2,2 millions de francs pour l'entretien et le renouvellement du domaine public. L'état du réseau communal a été étudié par une société spécialisée, afin d'établir une stratégie d'investissement visant à maintenir l'état du réseau dans sa qualité actuelle, voire à l'améliorer. «Suite à l'analyse menée en 2011, le réseau communal présentait un indice de qualité d'excellent sur 2,5% de son étendue, de bon sur 60%, de suffisant sur 22%, de critique sur 11,5% et de mauvais sur 4%», relève le rapport. Le Conseil communal propose de maintenir sa politique d'investissement, correspondant à un budget de 2 millions de francs annuels alloués pendant vingt ans, pour garantir un état de réseaux de bonne tenue. Les secteurs les plus affectés seront traités en priorité. L'exécutif sollicite des montants de 1,8 million de francs en 2014 et de 2 millions en 2015 pour le programme d'entretien du domaine public.

Pour les deux prochaines années, les travaux du plan général d'évacuation des eaux communal de Neuchâtel (PGEE) ont pour objectif de poursuivre la mise en séparatif du secteur est de la Ville (Dîmes – Saars). L'installation du séparatif de Maujobia figure aussi au programme dans la perspective de continuer par la suite sur l'axe de l'avenue des Alpes. Le Conseil communal entend par ailleurs mener une étude pour mettre à jour le PGEE dans une optique régionale et non plus communale. Il s'agira également d'optimiser le concept d'évacuation des eaux. L'exécutif demande pour 2014 un crédit de près de 1,3 million de francs et pour 2015 de 500'000 francs.

Toujours dans un but de maintien de la qualité, la Ville de Neuchâtel a évalué la valeur financière de l'ensemble des canalisations de son réseau d'eau ainsi que les investissements annuels à consentir. La valeur de remplacement, qui est définie comme le coût de construction d'un équipement identique estimé sur la base des prix actuels, est devisée à 184,3 millions de francs pour une longueur totale de canalisation de 217'980 mètres. Les priorités sont fixées en fonction des différentes valeurs d'équipements par secteur et des dates de pose. Avec les investissements proposés, les canalisations qui dépassent la durée d'exploitation de 80 ans vont lentement diminuer ces dix prochaines années. Concrètement, le Conseil communal demande des crédits de 750'000 francs pour 2014 et de près de 1,4 million de francs pour 2015.

Par ailleurs, la planification financière prévoit un montant de 1 million de francs en 2015 pour la participation à l'assainissement du passage inférieur de Gibraltar. La Ville de Neuchâtel et les CFF sont liés par une convention, qui détermine les limites de responsabilités de chacun. Le chantier est prévu en juillet et août 2015. Le passage sous voies sera totalement exclu à la circulation nécessitant des alternatives pour la desserte du quartier de Belleroche. Le coût des travaux est estimé à 3,1 millions de francs, dont 897'000 francs à charge de la Ville. Le Conseil général se penchera sur ces demandes de crédit lors de sa prochaine séance.

Travaux à la station d'épuration

Des travaux susceptibles de créer des émanations d'odeur auront lieu à la Station d'épuration à Neuchâtel. Les digesteurs, soit les deux grands silos, feront l'objet d'interventions qui dureront jusqu'à mi-septembre. L'exploitation du traitement des boues de la station d'épuration subira quelques perturbations. Celles-ci pourraient engendrer des émanations d'odeur ainsi qu'un peu de bruit. «La qualité de traitement de l'eau n'est pas affectée par ces travaux», souligne la Direction des infrastructures et énergies dans un communiqué. Dans les faits, les travaux nécessitent la vidange des deux digesteurs de boues de manière successive pour permettre leur révision et l'adaptation de leurs équipements. La vidange du premier digesteur a commencé ces jours et durera environ jusqu'à la mi-mai. Pour rappel, le Conseil général a accordé en juin 2013 un crédit de près de 3,5 millions pour renouveler les équipements de la station d'épuration. La fin de l'ensemble des travaux de révision est prévue pour la fin 2015.

La réorganisation des pompiers volontaires – ici lors d'un entraînement à la Raffinerie de Cressier – permettra une meilleure efficience.

Le Conseil général se penche lundi sur l'ad

Pompiers vo

Le Conseil général planche lundi sur un rapport concernant l'adhésion de la Ville de Neuchâtel au syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois. Cette réforme vise à une meilleure organisation et à une baisse des coûts.

Le Conseil général s'exprime lundi sur l'adhésion de la Ville de Neuchâtel au syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois. Cette réorganisation répond à la nouvelle loi cantonale sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS).

Afin de simplifier l'organisation des secours et de la lutte contre le feu dans le canton, la LPDIENS met en

No10_26_03_2014.qxd:vivre_la_ville 25.3.2014 16:22 Page 9

é en ville de Neuchâtel

Le Conseil communal sollicite différents crédits dans le but de maintenir des infrastructures de qualité dans le cadre de l'entretien du domaine public. • **Photo: archives**

· l'adhésion de la Ville au syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires

olontaires à réorganiser

place un nouveau découpage territorial – Montagnes, Val-de-Ruz, Val-de-Travers et Littoral. La Ville de Neuchâtel devra intégrer cette dernière région. Celle-ci sera gérée par un syndicat intercommunal de 22 communes, solution jugée comme « la plus respectueuse d'une saine gouvernance » par le Conseil communal.

Actuellement, l'organisation des secours est constituée de trois échelons: le niveau communal avec le corps des sapeurs-pompiers (CSP), intercommunal avec le centre de secours (CS) et l'échelon des sapeurs-pompiers professionnels du service d'incendie et de secours (SIS). L'application de la LPDIENS impliquera la suppression des CSP et des CS au profit d'un échelon unique de sapeurs-pompiers volontaires (SPV), incorporés dans plusieurs unités d'intervention réparties sur les régions. Les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel restent cependant responsables de la gestion des deux SIS.

Financement mutualisé

Le futur syndicat du Littoral s'occupera de la gestion des SPV et des véhicules, équipements et matériels qui leur sont attribués. L'organisation opérationnelle sera plus précisément définie par la région en fonction des analyses de risque et des standards de sécurité. La localisation des unités d'intervention ainsi que leur dotation en hommes, véhicules et matériels seront choisies par le syndicat en collaboration avec l'Etablissement cantonal d'assurance et prévoyance (ECAP). Un commandant et un état-major dirigeront les sapeurs-pompiers miliciens et professionnels.

Sur le plan financier, la création des quatre régions impose une mutualisation des coûts, équitablement répartis entre les communes selon les risques et distances d'intervention. La nouvelle organisation devrait rendre le coût global inférieur à la moyenne cantonale et proche du coût moyen des autres cantons. La Ville de Neuchâtel, bien que plus large contributeur du syndicat du Littoral avec une participation annuelle estimée à 2,3 millions de francs, verrait pourtant ses charges baisser de 250'000 francs dès 2016, puisque les prestations seraient alors financées par davantage de communes. (thn)

Favoriser le logement d'utilité publique

Le Conseil général débattra également des conditions d'octroi des droits de superficie et de l'utilisation du fonds communal pour le préfinancement de logements d'utilité publique. Par ce biais, la Ville compte favoriser la création de quartiers durables et de logements en faveur des familles, des personnes âgées et des étudiants.

Ces outils permettront d'assurer une certaine équité entre les différents acteurs dans l'octroi des droits de superficie et des financements issus du fonds communal pour le préfinancement de logements d'utilité publique: durée du droit de 70 ans, obligation d'entretien des constructions ou encore acquisition de parts sociales d'une coopérative d'habitation aidée font notamment partie de ces mesures.

A ce jour, plusieurs projets sont en cours de développement, en particulier au Vieux-Châtel et à Monruz.

No10_26_03_2014.qxd:vivre_la_ville 25.3.2014 16:22 Page 10

Tribune du Conseil général

Les groupes s'expriment

Groupe PopVertsSol
Vent d'avenir

Edouard Jeanloz : Le 18 mai, nous voterons sur l'initiative populaire « avenir des crêtes » et sur le contre-projet du Conseil d'Etat. Le texte des initiants remet en question la valorisation du potentiel d'autoproduction de notre canton. Nos autorités fédérales ont élaboré une politique qui vise à se passer du nucléaire (programme 2050). Le Canton dans sa loi sur l'énergie a inscrit l'objectif d'une société à 2'000 watts en 2050. Notre ville contribue à ce projet avec une politique plurielle, volontaire et cohérente en matière d'utilisation de sources renouvelables avec des développements dans le solaire, la biomasse et la géothermie. En participant à Neuchéole, et avec une politique active dans l'incitation aux mesures d'économie, notre commune montre sa volonté d'optimiser son potentiel énergétique renouvelable. Chaque citoyen est concerné. Le choix est difficile en regard de l'impact paysager considérable que représente l'installation de cinq sites de production. A terme, ce projet couvrirait 20% de la consommation électrique du canton. Nous sommes tous appelés à faire une pesée globale des intérêts et d'imaginer un paysage des crêtes transformé par endroits. Les exigences d'attribution d'exploitation d'un site éolien sont très strictes. Le potentiel de vent sur les crêtes est réel mais, les exigences d'implantation vis-à-vis de la protection de l'environnement sont très élevées. Nos autorités en sont conscientes et intégreront au maximum les doléances des milieux de protection de la nature basées sur des études d'impact. En dernier lieu, c'est aux communes qui hébergent les sites prévus d'avaliser ou non leur installation. Le contrôle démocratique nous semble suffisant et dès lors l'initiative populaire « avenir des crêtes » qui veut octroyer un droit de regard du citoyen sur chaque éolienne totalement superflue. Elle encourage si elle est acceptée, le maintien du nucléaire et le développement à outrance des centrales à gaz naturel d'Ouzbékistan.

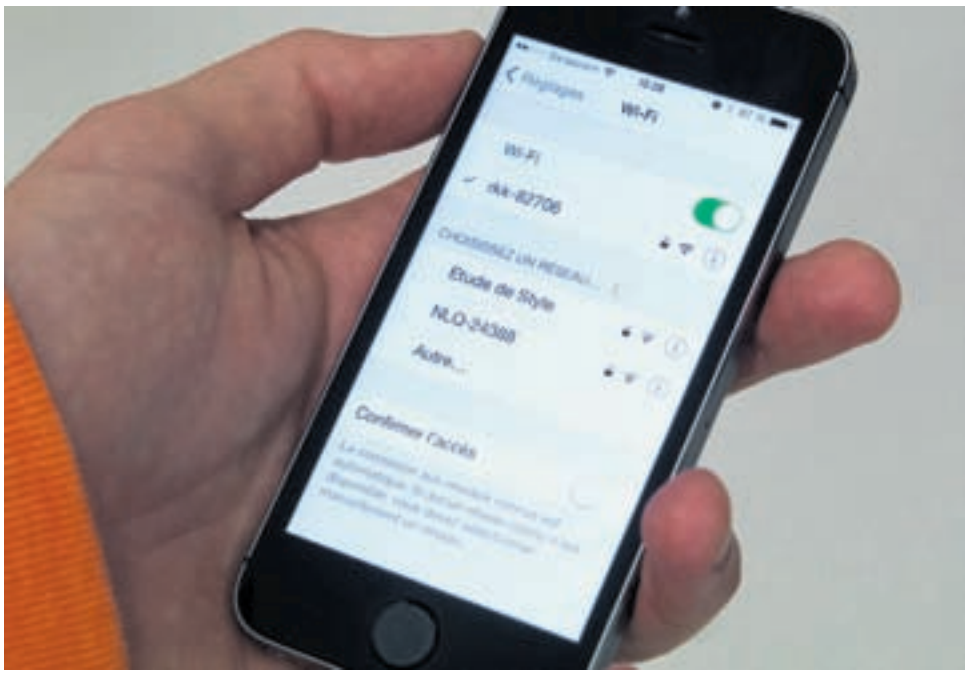

Le groupe PLR s'interroge sur le développement du Wi-fi public en ville de Neuchâtel.

Groupe PLR
Mise en place du Wi-fi public : c'est le moment de définir un concept !

Jean Dessoulavy : Il est des faits de société pour lesquels le politique a la responsabilité de prévoir des règles avant que surgissent les problèmes. C'est le cas de la diffusion des ondes électromagnétiques et en particulier la question des ondes Wi-fi.

En présentant l'interpellation « Quel concept pour la mise en place du Wi-fi ? », le groupe PLR demande au Conseil communal que soit proposé un concept général concernant le développement du Wi-fi public sur le territoire de la ville de Neuchâtel.

Le groupe PLR souhaite en particulier avoir des précisions sur les aspects sécuritaires, de la santé publique et les pratiques liées à ce service.

Au niveau de la sécurité, la question se pose de savoir quelles sont les mesures techniques et organisationnelles qui sont prises pour vérifier et empêcher que l'infrastructure de la Ville puisse être utilisée à des fins malhonnêtes ou illégales ?

A propos de la santé publique, notre groupe appelle nos autorités à ne pas minimiser les risques liés à l'émission du Wi-fi et appliquent ce que l'on pourrait appeler le principe de précaution, en envisageant par exemple de prévoir des lieux spécifiques au sein de l'Administration dans lesquels le Wi-fi serait utilisé.

D'autres pays comme la Suède, l'Allemagne ou l'Autriche ont déjà pris des mesures qui vont dans le sens de la prévention en limitant l'utilisation du Wi-fi tenant compte du fait que les ondes électromagnétiques dégagées pourraient avoir un effet sur les organismes humains, en particulier sur la concentration, la fatigue, le stress, les parties génitales masculines ou la qualité de l'ADN.

Quant aux aspects pratiques, ils restent encore flous aux yeux de notre groupe. Lorsque le Conseil communal parle dans la présentation du budget 2014 d'« étendre la couverture WiFi des lieux publics », à quels lieux pense-t-on ? S'agit-il de bibliothèques, des bâtiments officiels, de préaux d'écoles, de places telles que la place Pury ? Comment le Conseil communal compte-t-il communiquer ses choix en la matière et en particulier avec les fonctionnaires de la ville qui souffrent d'hypersensibilité électromagnétique ?

Groupe socialiste
Fusion de communes ou syndrome du « Nouveau Neuchâtel »

Philippe Loup : Voici maintenant quelques années que ce canton vit au rythme des fusions de communes. Succès ou échec, jamais ce processus long et difficile ne laisse indifférent. Cela est heureux car nous nous trouvons au cœur de la définition de la commune et plus encore de la démocratie de proximité.

A chaque fois, le Parti socialiste s'est montré favorable à ces fusions car il est habité par la conviction qu'elles sont des occasions uniques pour justement rapprocher les citoyens de leur administration mais représentent aussi une opportunité pour redonner du sens et du poids au rôle des communes.

Pour Neuchâtel, les discussions de rapprochement avec les communes environnantes en vue d'une fusion rencontrent de l'intérêt mais aussi parfois de la méfiance. Il est vrai que contrairement aux autres situations de fusion, nous sommes ici en face d'une ville, Neuchâtel, qui propose de fusionner à des villages. Inévitablement, un rapport de puissance pourrait surgir et ainsi laisser croire qu'au lieu d'une fusion nous serions plutôt face à une volonté « d'avaler » les communes environnantes.

Pour le groupe socialiste, afin d'éviter une telle perception, il convient vraiment de montrer à quel point, un rapprochement avec Neuchâtel au sein d'une même commune sera précédé d'une évidente volonté d'écoute des autorités mais aussi des populations des différentes communes. Il est aussi surtout essentiel d'apporter des assurances sur la proximité de l'administration et des prestations qu'elle offre. En effet, pareil projet ne peut rencontrer l'adhésion que si la relation citoyens-collectivité publique s'en trouve renforcée. Cela passe, bien sûr par la proximité, mais aussi par les améliorations en termes de prestations.

Cependant, repenser l'espace communal permettra surtout d'être plus efficient en matière d'aménagement public, de pouvoir mieux mettre en place de nouvelles structures du type crèches ou lieu d'accueil parascolaires. En définitive, l'enjeu principal est là. Cette mise « en réseau » de l'ensemble des infrastructures, au-delà des limites communales actuelles, sera le grand bénéfice de ces fusions. Le groupe socialiste de la Ville y met d'ailleurs une priorité car elle signifie un mieux vivre pour l'ensemble de la population.

No10_26_03_2014.qxd:vivre_la_ville 25.3.2014 16:22 Page 11

A propos...

Au quotidien

Les moyens mis à disposition de l'Administration pour répondre aux attentes de la population ne cessent de se développer. Un énorme travail est quotidiennement réalisé par les collectivités publiques pour s'adapter à l'évolution technique et de façon plus globale à la société actuelle. Cela ne suffit pas toujours pour atteindre les objectifs car les légendes ont parfois la vie dure. Et chacun d'y aller avec sa petite anecdote pour dénoncer les travers des serviteurs de l'Etat. L'armée suisse, restée clouée au sol, horaire limité oblige, lors du récent détournement d'un avion de ligne éthiopien sur Genève est un exemple significatif et régulièrement cité pour mettre en exergue les manquements. L'horaire, c'est l'horaire ! Mais on ne saurait parallèlement occulter les efforts déployés pour répondre dans les domaines de la sécurité, de la santé et de la technique notamment pour permettre à des personnes compétentes de faire leur devoir 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Dans cet esprit, la Ville vient de lancer une nouvelle mesure, le recrutement en ligne, pour rendre davantage pratique une procédure et mettre en valeur les emplois au sein de l'Administration. Et si l'Autorité a fixé à deux mois maximum pour répondre au courrier des usagers, les fonctionnaires n'ont pas choisi juin et novembre…

Rémy Voirol

La Ville officielle

Enquêtes publiques

Demande de Madame Sophie Erard, architecte au Landeron (Erard et Schüll architectes), d'un permis de construire pour l'aménagement de trois places de stationnement 10, rue Auguste-Bachelin, article 5020 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Laurent Weissbrodt. Les plans peuvent être consultés du 21 mars au 5 mai 2014, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Jean-Georges Bernhard, architecte à Yverdon-les-Bains, d'un permis de construire pour l'installation d'une pergola 42, chemin du Châble, article 2396 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de la Société Dominique Tavel Sàrl. Les plans peuvent être consultés du 21 mars au 5 mai 2014, délai d'opposition.

Demande de Monsieur J. Piaget, architecte-paysagiste à Neuchâtel (Piagenista), d'un permis de construire pour la mise en conformité d'un couvert réalisé sans autorisation 67, chemin de la Combe-d'Enges, article 9679 du cadastre de Neuchâtel à Chaumont, pour le compte de Madame Cornelia Burkhart. Les plans peuvent être consultés du 21 mars au 5 mai 2014, délai d'opposition.

Enquêtes publiques (suite)

Demande de Viteos SA, d'un permis de construire pour l'installation sur une jetée de capteurs photovoltaïques pour l'éclairage d'un phare au Port de Neuchâtel, article 2DP1, pour le compte de la Police de la Ville, Service des ports. Les plans peuvent être consultés du 21 mars au 5 mai 2014, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Jean-Baptiste Cotelli, architecte à Peseux (L'atelier d'architecture Jean-Baptiste Cotelli SA), d'un permis de construire pour le réhaussement de la toiture, l'aménagement des combles et des surcombles ainsi que la pose de capteurs en toiture 27, rue du Seyon, article 15453 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de l'Hoirie Von Wyss. Les plans peuvent être consultés du 21 mars au 5 mai 2014, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Michel Baur, architecte à Saint-Blaise, d'un permis de construire pour la création de 4 places de parc à la rue des Usines 44, article 12903 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Extragone SA. Les plans peuvent être consultés du 21 mars au 5 mai 2014, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Pierre Studer, architecte à Neuchâtel (Atelier d'architecture Pierre Studer SA), d'un permis de construire pour la transformation et la rénovation de l'hôtel, adaptation d'un projet sanctionné 2, Esplanade Léopold-Robert, articles 13496 et 13497 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de l'Hotel Beaulac SA. Les plans peuvent être consultés du 21 mars au 5 mai 2014, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Laurent Castella, architecte à Neuchâtel (Bureau d'architecture Laurent Castella), d'un permis de construire pour l'agrandissement du bâtiment du tennis (sas d'entrée et local matériel) 95, avenue du Mail, article 12029 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Tennis Indoor Mail SA. Les plans peuvent être consultés du 28 mars au 12 mai 2014, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

A l'ère de l'e-recrutement

La Ville de Neuchâtel introduit le recrutement en ligne e-recrutement. Les candidats peuvent désormais postuler par voie électronique à une offre d'emploi, à l'adresse http://www.neuchatelville.ch/offres-emploi.

Toutes les offres d'emploi de la Ville de Neuchâtel sont disponibles à l'adresse précitée. Cette nouvelle prestation vise plusieurs avantages, comme l'accessibilité facilitée et en tout temps aux offres d'emploi ou la simplification et la fiabilisation de la transmission des dossiers de candidature. Le recours à la voie électronique permet également aux candidats de s'assurer en temps réel de la bonne réception de leur dossier ainsi que du traitement rapide de leur postulation. En outre, l'abandon de transmission des pièces physiques est plus économique.

Le recrutement en ligne répond à un besoin de la population, désireuse de bénéficier d'un service public plus accessible. Il fait également suite à la volonté exprimée par les Autorités de la Ville dans leur programme politique 2014-2017 de développer une administration efficiente grâce, notamment, au développement des prestations électroniques.

Concrètement, le candidat dépose des informations et les pièces constitutives de son dossier personnel sur un site sécurisé. Après l'envoi automatisé d'un accusé de réception, les éléments transmis sont traités de manière confidentielle, rapide et efficace.

Bien évidemment, la postulation par courrier est toujours possible.

La Direction des ressources humaines

Offre d'emploi

Afin de renforcer son équipe, la Direction de l'action sociale de la Ville de Neuchâtel recherche

un-e assitant-e social-e (60%)

appelé-e à travailler au sein de l'Office de l'aide sociale et à collaborer avec une équipe dynamique ayant pour tâche d'apporter aide et conseils aux personnes en difficulté.

Nous demandons :

- un diplôme d'assistant-e social-e délivré par une haute école reconnue ou un titre jugé équivalent (indispensable);
- une bonne capacité d'écoute et de communication;
- la faculté de travailler de manière autonome et en équipe;
- un excellent sens de l'organisation;
- une bonne résistance psychique;
- de bonnes connaissances administratives et des assurances sociales;
- la maîtrise des outils informatiques.

Entrée en fonction : début mai 2014 ou date à convenir.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter M. Christophe Bissat, chef de l'Office de l'aide sociale, au 032 717 74 10.

Les dossiers complets de candidature devront être adressés **jusqu'au 31 mars 2014** au Service de l'action sociale, « offre d'emploi AS », rue St-Maurice 4, 2000 Neuchâtel ou postés en ligne sur notre site internet www.neuchatelville.ch/offres-emploi.

Journée de la Terre

Théâtre de la Poudrière

Pour marquer la Journée de la Terre, le Collectif Urgence Palestine organise une soirée

samedi 29 mars 2014, dès 17h30, au Théâtre de la Poudrière.

Le programme est le suivant :

- **17h30 :** projection du film « Cinq caméras brisées » de Emad Burnat et Guy Davidi, nominé meilleur film documentaire aux Oscars 2013. Suivi d'une discussion avec Ibrahim Burnat, militant de Bil'in, village où a été tourné le film.
- **20h :** Repas palestinien et danse traditionnelle palestinienne « Dabkeh ».

No10_26_03_2014.qxd:vivre_la_ville 25.3.2014 16:22 Page 12

La chronique multimédia de...

Thief cuisine & salle de bains (PS3)

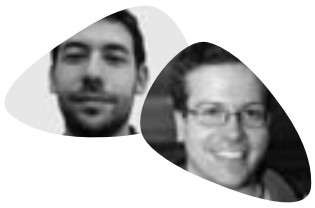

Ton développeur, c'est un voleur, il a pris toutes les idées des autres et les a mis dans ton jeu, mais en moins bien.

« Derrière vous ! Un singe à trois têtes ! »

Garrett est de retour dans ce 4e épisode, développé par Eidos Montréal et édité par Square Enix. La série des *Thief* a pour vocation l'infiltration, avec gestion des lumières et du bruit. Ce qui est tout à fait logique vu le métier de Garrett… Qui a dit boulanger ? Pour voler tout ce qui traîne, un arsenal, telles que des flèches d'eau pour éteindre les torches et diverses compétences de chapardeur sont acquis au fur et à mesure de la progression.

Celles-ci se débloquent donc à la fin de chaque chapitre, après analyse de notre style de jeu, plutôt discret ou agressif. C'est une bonne idée qui est malheureusement sous-exploitée et bizarrement mise en pratique. Nous avons ainsi eu la surprise de nous voir qualifier de « prédateurs » alors que nous n'avions éliminé qu'un ou deux gardes. Nous avions pourtant plutôt tenté une approche furtive, profitant de l'ombre pour nous faire de nouveaux amis clinquants et trébuchants. Voilà le quotidien de Garrett, se balader à travers une carte et ramasser tout ce qui traîne. Le principe d'infiltration est donc omniprésent et c'est une bonne chose !

Ce qui est étonnant avec ce jeu, c'est que ses glorieux prédécesseurs ont fait office de référence en matière de mécanismes de jeu et d'univers de larcins furtifs. Pas étonnant donc que nombreux soient ceux à s'en être inspirés *Assassin's Creed* et *Dishonored,* pour n'en citer que deux. Mais voilà que *Thief* copie à son tour les copieurs, de manière nettement moins heureuse. Le résultat montre un manque de finition flagrant. A commencer par les graphismes qui oscillent entre de très beaux passages et d'autres simplement affreux (particulièrement les ombres, ce qui est un comble). Le son est variable, Garrett s'amuse soudain à parler à voix basse sans raison et le scénario a pour unique mérite d'exister afin d'enchaîner les cambriolages, mais on est loin d'un *Ocean's Eleven.* Le jeu est également très dirigiste, pas d'univers aussi ouvert qu'un *Assassin's Creed* et pas de variation du style de jeu comme dans un *Dishonored*. Dommage, *Thief* donne l'impression de saborder lui-même la branche sur laquelle il trônait fièrement. Allez, avant la condamnation, une dernière scie, Garett ?

Niels Weber & Lionel Imhoff

Retrouvez nos impressions sur d'autres jeux sur notre site www.semperludo.com. N'hésitez pas à nous laisser des commentaires ou nous faire part de vos remarques.

A travers l'histoire

Nul besoin de remonter très loin dans le temps pour constater parfois des transformations majeures du tissu urbain ! Ces deux photographies n'ont que quatre ans d'écart, mais témoignent du remodelage complet de l'espace qui accueillait autrefois le collège de la Maladière. Inauguré en 1914, le collège reflète l'ambition des autorités de la Ville de se doter de structures scolaires performantes. Démoli en 2010, il a laissé la place au nouveau bâtiment de Microcity. Photographies de Stefano Iori, 2010 et 2014. Texte : Vincent Callet-Molin.

No10_26_03_2014.qxd:vivre_la_ville 25.3.2014 16:22 Page 13

La Ville officielle

Offre d'emploi

Dans la perspective du transfert des missions de police au Canton et de la création d'une nouvelle structure communale, la Direction de la sécurité de la Ville de Neuchâtel recherche

un-e responsable de l'entité Sécurité et Domaine public

Vos tâches: Suite à d'importantes modifications législatives, l'entier du domaine communal de la sécurité publique fait l'objet d'une réorganisation à laquelle le-la titulaire du poste sera appelé-e à participer. Le poste mis au concours sera évolutif en fonction du contour qui sera donné à la nouvelle organisation sécuritaire de la Ville de Neuchâtel. L'engagement intervient pour une durée indéterminée.

Dans cette fonction, vous serez amené-e à:

- assurer la conduite de l'entité actuelle;
- participer aux travaux et contribuer à l'aboutissement du projet de transfert AVENIR;
- participer à la conception fine et à la mise sur pied de l'entité appelée à assurer les missions demeurant de compétence communale;
- assurer la transition entre le Corps de police et la nouvelle structure;
- élaborer les budgets de l'entité;
- développer un esprit de service, d'ouverture et de proximité au sein de la nouvelle structure et face au public.

Votre profil: Doté-e d'un esprit d'initiative et de fortes compétences organisationnelles, vous êtes à même de formuler des propositions innovantes. A l'écoute des besoins de la population, vous faites preuve d'entregent et avez le sens du service public. Doté-e d'une expérience confirmée en conduite du personnel et en gestion, vous disposez d'une formation de base commerciale ou technique, d'une bonne connaissance et d'une expérience avérée de la fonction publique. Vous maîtrisez les outils bureautiques standards. Une expérience dans le domaine de la sécurité constitue un avantage.

Taux d'occupation: 100 %

Entrée en service: de suite ou à convenir

Renseignements complémentaires: M. Marc Bernoulli, chef du Service des ressources humaines, 032 717 71 41.

Les dossiers complets de candidature devront être adressés **jusqu'au 14 avril 2014** au Service des ressources humaines de la Ville de Neuchâtel, Fbg de l'Hôpital 4, 2000 Neuchâtel ou postés en ligne sur notre site internet www.neuchatelville.ch/offres-emploi

Parlement de la Ville

La Collégiale sous la loupe

Les membres du Conseil général sont convoqués en séance ordinaire lundi 31 mars 2014 à 19h30 à l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour est le suivant:

Rapports du Conseil communal

14-005
Rapport du Conseil communal, concernant la restauration-conservation de la Collégiale en étape 2.

14-006
Rapport du Conseil communal, concernant les demandes de crédit relatives au Service de l'eau, au programme d'entretien du domaine public ainsi qu'aux mesures du PGEE pour 2014-2015 et la participation de la Ville pour la réfection du passage inférieur de Gibraltar.

14-007
Rapport du Conseil communal, concernant l'adhésion au Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois.

14-004
Rapport d'information du Conseil communal, concernant les conditions d'octroi de droits de superficie et de l'utilisation du fonds communal pour le préfinancement de logements d'utilité publique.

Autres objets

13-403
Proposition du groupe PopVertsSol par M. Nicolas de Pury et consorts, au sens de l'art. 50 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 par l'introduction d'un art. 160 bis (nouveau) «Fortune nette et coefficient fiscal».

14-601
Interpellation du groupe PopVerts-Sol par Mme Catherine Loetscher Schneider et consorts, intitulée «Secteur Crêt-Taconnet, quelle mobilité pour l'avenir?».

14-603
Interpellation du groupe socialiste par M. Morgan Paratte et consorts, intitulée «As-tu fait tes devoirs: une question inégalement opprimante».

14-604
Interpellation du groupe PLR par M. Jean Dessoulavy et consorts, intitulée «Quel concept pour la mise en place du ?».

14-605
Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée «Neuchâtel, cité de la consommation d'énergie?».

Neuchâtel, le 10 mars 2014.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président, Olivier Arni — **Le chancelier, Rémy Voirol**

Les rapports relatifs aux objets de l'ordre du jour peuvent être obtenus gratuitement à la Chancellerie communale et sont également disponibles sur notre site internet www.neuchatelville.ch.

Les lundis des mots

Conférence

Dans le cadre de la saison des Lundis des mots, Olivier Christin, professeur d'histoire à l'Université de Neuchâtel et directeur d'études à l'Ecole Pratique, donne une conférence

lundi 31 mars 2014,
à 19 heures, à la librairie Payot de Neuchâtel,

à l'occasion de la sortie de son livre éponyme *«Vox Populi, Une histoire du vote avant le suffrage universel»*.

Renseignements complémentaires: www.leslundisdesmots.ch

Echos

■ Samedi 22 mars, Mme Christine Gaillard, directrice de la mobilité, a représenté les Autorités communales lors de l'Assemblée générale du Syndicat suisse des mécaniciens de loc et aspirants que se tiendra à l'Aula des Jeunes-Rives.

■ Mercredi 26 mars, MM. Olivier Arni, président et Thomas Facchinetti, directeur des sports, représenteront les Autorités communales lors de la cérémonie des mérites sportifs de la Ville de Neuchâtel, au Théâtre du Passage.

■ Samedi 29 mars, M. Thomas Facchinetti, directeur de la culture, représentera les Autorités communales à l'occasion du 60e anniversaire de Soroptimist International Club.

■ Le Conseil communal a adressé récemment ses vœux et félicitations à Mmes et MM. Amalia et Pierre Arni-Vanin, Palmina et Giuseppe Moruzzi-Rodeschini, Monique et Jacques Tollet-Geeraerts, Marguerite et Emile Brodard-Reynaud, à l'occasion de leur 50e anniversaire de mariage, Mme et M. Janine et Ernst Nideröst-Mayor, à l'occasion du 60e anniversaire de leur mariage.

Conférence sur le polyhandicap

La Fondation Les Perce-Neige et insieme Neuchâtel organisent une conférence scientifique ouverte à tous sur le thème

«Le Développement de l'enfant polyhandicapé de 0 à 20 ans»
Samedi 29 mars 2014,
de 14h30 à 17h30,
à l'Aula UniMail,
Faculté des sciences, à Neuchâtel.

S'exprimeront à cette occasion Mme Monika Maire-Hefti, conseillère d'Etat, Mme Danielle Mercati, neuropédiatre, M. Georges Saulus, psychiatre et diplômé d'études approfondies de philosophie, Mme Danièle Wolf, chercheuse au CREDAS et M. Jean-Philippe Rapp, journaliste-modérateur.

Renseignements complémentaires: www.perce-neige.ch et www.insieme-ne.ch

No10_26_03_2014.qxd:vivre_la_ville 25.3.2014 16:22 Page 14

Programme cinéma pour la semaine du 26 mars au 1er avril 2014

Pour tous les cinémas, tél. 0900 900 920 (du réseau fixe Fr. 0,80/min).

APOLLO 1

CAPTAIN AMERICA, LE SOLDAT DE L'HIVER – 3D
1re semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 14h30, 20h15.
VF ve/sa 23h.
Rex: 2D, 1re semaine. me au ma 15h.
De Joe et Anthony Russo.

THE GRAND BUDAPEST HOTEL
5e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VO angl. s-t fr/all, je, lu 17h45.
VF me, ve au di, ma 17h45.
De Wes Anderson.

SUPERCONDRIAQUE
5e semaine. 6 ans sug. 10 ans.
VF di 11h00.
Arcades: me, ve au ma 15h45, 18h, 20h30. VF je 15h, 17h30. VF ve/sa 23h.
De Dany Boon.

APOLLO 2

HER
1re semaine. 12 ans sug. 16 ans.
VF me, ve au ma 20h30. VF sa/di 17h45.
VO angl. s-t fr/all me au ve, lu/ma 17h45.
VO angl. s-t fr/all je 20h30.
De Spike Jonze.

M. PEABODY ET SHERMAN: LES VOYAGES DANS LE TEMPS – 3D
8e semaine. 6 ans sug. 8 ans.
VF me au ma 15h30.
En 2D, 7e semaine, VF sa/di 13h30.
De Rob Minkoff.

300 ANS: LA NAISSANCE D'UN EMPIRE – 3D
4e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF ve/sa 23h15.
De Noam Murro.

12 YEARS A SLAVE
10e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF di 10h30.
De Steve Mc Queen.

APOLLO 3

3 DAYS TO KILL
2e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me, ve au ma 20h30. VF sa/di 16h.
VO angl. s-t fr/all je 20h30.
De Mc G.

LA COUR DE BABEL
2e semaine. 6 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 18h15.
De Julie Bertuccelli.

NON-STOP
5e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 23h.
De Jaume Collet-Serra.

AIMER, BOIRE ET CHANTER
1re semaine. 8 ans sug. 14 ans.
VF di 10h45.
Bio: 1re semaine.
VF me au sa, lu/ma 15h45. VF me au ve, lu/ma 18h.
VF me au lu 20h30.
De Alain Resnais.

ARCADES

MYLÈNE FARMER – TIMELESS 2013
1re semaine. Pour tous.
VF je 20h.
De François Hanss.

LA GRANDE AVENTURE LEGO – 3D
6e semaine. 6 ans sug. 8 ans.
VF sa/di 13h30.
Apollo 3: 2D, 6e semaine. VF me au ve, lu/ma 15h45.
VF sa/di 13h45.
De Phil Lord et Chris Miller.

BIO

MINUSCULE – LA VALLÉE DES FOURMIS PERDUES – 2D
9e semaine. 6 ans sug. 6 ans.
Sans dialogues, sa/di 13h45.
De Hélène Giraud.

PUPPY LOVE
1re semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF sa 18h15.
De Delphine Lehericey.

MARCO SPADA
Ballet du Bolchoï en direct de Moscou
Di 30.03 à 17h sans dialogues.

REX

THE MONUMENTS MEN
3e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me, ve au ma 20h30. VF ve/sa 23h.VF sa/di 18h.
VO angl. s-t fr/all me au ve, lu/ma 18h.
VO angl. s-t fr/all je 20h30.
De George Clooney.

STUDIO

FISTON
2e semaine. 12 ans sug. 16 ans.
VF ve/sa 23h.
De Pascal Bourdiaux.

QUEEN KONG CLUB – CINÉMA MINIMUM

LOIN DES YEUX
(en présence de la réalisatrice)
Me 02.04, 20h, 16 ans sug. 16 ans.
De Britta Rindelaub.

L'instantané de Stefano Iori...

... à 691 kilomètres de Neuchâtel

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité
N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:
tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Services publics

Tourisme neuchâtelois-Littoral, Hôtel des Postes (rez-de-chaussée, aile Est, entrée par l'av. du 1er-Mars): lundi-vendredi 9h à 12h, 13h30 à 17h30, samedi 9h à 12h, tél. 032 889 68 90.

Vivre sans fumer, Centre neuchâtelois d'information pour la prévention du tabagisme (ligue pulmonaire neuchâteloise), fbg du Lac 17, tél. 032 724 12 06 www.vivre-sans-fumer.ch. Egalement sur rendez-vous consultations individuelles pour arrêter de fumer pour adultes et jeunes.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Vous avez besoin d'aide et de soins à domicile pour vous-même ou un proche? Vous cherchez des informations? Adressez-vous au service d'Accueil, Liaison et Orientation de NOMAD (alo.nomad): T. +41 32 886 88 88, - jours ouvrables: 8h à 12h / 13h30 à 20h + samedi de 10h à 13h. Les équipes soignantes pour les habitants de Neuchâtel sont installées à Peseux et à Marin. Informations complémentaires sur: www.nomad-ne.ch.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **N° 144**.

Les services religieux

Cultes des samedi 29 et dimanche 30 mars 2014 (Carême IV)

Paroisse réformée évangélique

Sud:

Collégiale: di 30.03, 10h, culte avec les jeûneurs «Les Béatitudes» avec sainte cène, suivi d'une soupe de Carême.

Temple du Bas: je 27.03, à 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: Chapelle ouverte tous les jours de 9h à 19h pour le recueillement.

Est:

La Coudre: sa 29.03, 18h, culte en paroles et musique avec sainte cène. La paroisse prend congé du pasteur Robert Tolck, après 25 ans de ministères, orgue et trompette, suivi d'une collation.

Ouest:

Pourtalès: di 30.03, 10h, célébration animée par l'équipe œcuménique d'aumônerie de l'hôpital les 1er et 3e dimanche du mois.

Eglises catholiques romaines

Célébration du 30 mars

Notre-Dame: sa 29.03, à 17h, messe en portugais; di à 10h et 18h, messes.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: pas de messe.

Serrières, église Saint-Marc: sa 29.03, à 17h, messe; di à 10h15, messe en italien.

La Coudre, Saint-Norbert: sa 29.03, à 18h30, messe; di à 17h messe en latin.

Chapelle de La Providence: pas de messe.

Hôpital Pourtalès: di à 10h célébration animée par l'équipe œcuménique d'aumônerie de l'hôpital les 1er et 3e dimanche du mois.

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Pierre (Chapelle 7) à La Chaux-de-Fonds: di 30.03, à 10h, messe.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:
Anne Kybourg, journaliste
Thomas Nussbaum, journaliste stagiaire

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Carole Vanni, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

Publicité

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Enchères publiques

Le greffe du tribunal régional du littoral et du Val-de-Travers, à Neuchâtel, vendra, par voie d'enchères publiques, pour le compte de la police cantonale neuchâteloise et de la police de la ville de Neuchâtel

LE MERCREDI 2 AVRIL 2014 DES 14H00

dans la cour du collège de la Promenade, à côté du Musée des Beaux-Arts à Neuchâtel

des cycles, city bike, VTT de diverses marques

Conditions de paiement: au comptant

Le greffier du tribunal: Laurent Hug

PORTES OUVERTES JUSQU'AU 31 MARS

3 Peugeot 308 à gagner

100 remises immédiates de 30,8%

GARAGE C. Mosset

PEUGEOT

Rue des Parcs 147 – 2000 Neuchâtel – www.garagemosset.ch

Peugeot Neuchâtel depuis 28 ans !

No10_26_03_2014.qxd:vivre_la_ville 25.3.2014 16:22 Page 16

La Ville de Neuchâtel célèbre dès le mois d'avril le 800e anniversaire de la Charte de franchises de 1214

Regard sur le passé de la cité

La Ville de Neuchâtel s'apprête à commémorer les 800 ans de la Charte de franchises. A cette occasion, Vivre la ville propose une série de pages spéciales, dont la parution s'échelonnera sur plusieurs éditions. Olivier Girardbille, archiviste communal et Jacques Bujard, conservateur des monuments et sites neuchâtelois se penchent sur la signification historique de ce document.

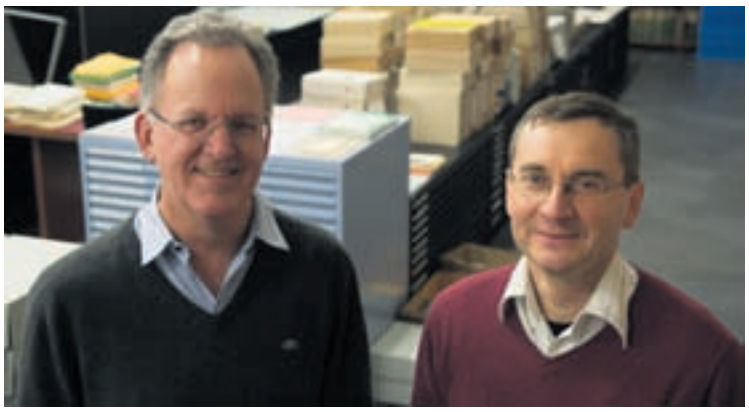

Jacques Bujard et Olivier Girardbille expliquent la signification de la Charte.

Que signifie cette Charte de franchises datée de 1214 ?

Olivier Girardbille : C'est l'acte de création de la communauté urbaine. Il s'agit d'un document révolutionnaire qui marque l'avènement d'une promotion politique, économique et sociale dans la circonscription seigneuriale. Les bourgeois passent d'un statut de dépendance au seigneur à celui d'une personne libre. Il ne s'agit vraisemblablement pas d'une décision brusque de la part du seigneur, mais de la reconnaissance d'un état de fait lié à la volonté de développer le site castral.

Jacques Bujard: Il existe des villes qui, comme Neuchâtel, sont nées à partir d'un château. Il en est d'autres, Le Landeron par exemple, qui ont été créées ex nihilo au Moyen Age ; on les appelle des « villes neuves ». A Neuchâtel, les franchises constituent une des étapes clés dans le développement de la ville, mais celui-ci a commencé plus tôt, dans le courant du XIIe siècle, avec en particulier la construction de la collégiale et l'agrandissement du château.

Comment se présentaient la ville et sa population à l'époque ?

J.B.: En 1214, une partie de la ville est entourée d'un mur d'enceinte, entre la tour de Diesse et celle des prisons. Le quartier haut est occupé par le château et un donjon. Côté lac se trouve le quartier d'habitation Pommier-Château ; les maisons sont rectangulaires et contiguës ou de plan carré, parfois collées à l'enceinte. Après l'incendie de 1714, on dessine les plans réguliers des bâtiments de la rue du Pommier. Mais préalablement, il n'y avait pas d'alignement strict. On trouvait des maisons-tours carrées, des jardins et des cours, comme dans les villes d'époque romane de Bâle ou Zurich. Aux XIIIe et XIVe siècles, la rue des Moulins regroupe à front de rue des bâtiments contigus, étroits et allongés. Les jardins se trouvent à l'arrière. Outre le Seyon, la rue des Chavannes et d'autres vont se développer pour former le Neubourg.

O.G. : Avant 1214, certains résidents du bourg travaillaient déjà à la cour des seigneurs de Neuchâtel. Il s'agissait de *ministériaux*, des fonctionnaires seigneuriaux. Ils vont rester et passer au niveau de bourgeois. Des externes vont aussi profiter de la possibilité d'être reçus à ce titre. A cette époque, les *Quatre ministraux* constituaient le premier exécutif de la Ville. Malheureusement, on en sait peu à ce sujet, car les archives du conseil de ville originel ont disparu dans des incendies. Le Conseil de la Ville se composait initialement de 12 conseillers de la cour seigneuriale ; ce Petit conseil compte 24 membres depuis le XIVe siècle. En 1520, le Conseil des 40 ou Grand Conseil viendra contrebalancer l'oligarchie régnante du Petit conseil. Cette structure subsistera jusqu'en 1848.

Quelles ont été les incidences de ce texte sur Neuchâtel et ses habitants ?

J.B. : On voit que la vigne tient un rôle important pour l'économie. Lorsque l'on produit du vin, il faut pouvoir l'écouler. C'est la mission du tavernier, qui peut aussi vendre du vin comme un marchand. On retrouve la mention de forgerons et d'autres métiers. Peu de professions sont définies, mais la Charte fait référence à plusieurs d'entre elles : cordonnier, marchand de poissons ou boulanger. Elle va permettre de créer une dynamique commerciale et d'attirer des métiers qui n'existaient pas encore. C'est l'amorce du développement économique et social de la cité. Les étrangers peuvent y entrer et en sortir avec des marchandises.

O.G. : La Charte de franchises autorise la société à s'autogérer. Elle donne entre autres le droit de police pour intervenir contre la fraude et l'ivrognerie sur la voie publique. Elle donne aussi le pouvoir d'être garanti contre une prise corps injustifiée : on ne peut dès lors être arrêté seulement s'il existe un motif valide. La Charte donne également le droit de tester : les bourgeois peuvent ainsi léguer leurs biens à leurs héritiers.

Comment ce document a-t-il influencé le développement de la ville ?

O.G. : Avant cette Charte, le corps urbain de la ville n'existait pas. C'est en quelque sorte son apparition législative, même s'il existe déjà un fonctionnement sous-jacent. Tout ce que l'on cite préexiste. Pour le seigneur, les avantages sont économiques. Jusqu'ici, il touche des revenus en nature. Il en veut en espèces. La Charte contribue au développement économique local. Au niveau politique, la cité apporte une consolidation du pouvoir seigneurial. Les bourgeois sont tenus de le défendre. Ils s'équipent à leurs frais et s'entraînent en formant une milice. Tout l'argent que le seigneur va récolter émane du flux de personnes venant au marché et d'autres péages. Plus il y a de mouvement, plus les rentrées augmentent. Au niveau social, la Charte essaie d'adoucir les mœurs. C'est une amorce des codes civil et pénal. A cette époque, une liberté est un privilège, mais pas encore un droit. En effet, le bourgeois n'est pas un citoyen comme nous autres. Par ailleurs, l'un des droits reconnu par la Charte permet de recevoir de nouveaux bourgeois. La réception est accordée au bout d'un an, à condition qu'elle soit acceptée par la communauté. On peut penser qu'on ne choisit pas n'importe qui. Il en résultera une poussée démographique.

J.B. : En termes actuels, la Charte crée les conditions cadres économiques et fiscales pour un développement de la cité. Plus tard, les flux de marchandises ne circuleront plus sur les mêmes routes. Ils passeront essentiellement par le plateau via Lausanne et Berne.

La Charte a-t-elle pu être conservée ?

O.G. : Oui : l'original sera visible du 6 avril au 29 juin aux Galeries de l'histoire. La Charte de franchises de 1214 y sera mise en scène avec d'autres chartes qui confirment son contenu, notamment celle de 1454 rédigée en français, signe d'une contribution à une démocratisation de l'accès à l'information. Elle n'exclut plus ceux qui ne connaissent pas le latin. Pour la petite histoire, l'original d'une charte est détenu par son garant, ici l'évêque de Lausanne. La Ville de Neuchâtel en a reçu une copie authentique qui a été détruite par les flammes en 1450. Après l'invasion bernoise, l'original de Lausanne a été conservé dans les archives de Berne. A l'occasion d'un inventaire, il a été restitué en 1813 à titre gracieux à la Ville de Neuchâtel.

Que représente cette commémoration pour la Ville à l'heure actuelle ?

O.G. : C'est l'occasion de revenir aux sources et de se poser la question d'où nous venons. Sans cet acte, nous ne serions pas ici. Il existe certains points que l'on peut rapprocher à la démocratie et aux libertés actuelles. Les libertés de commerce, d'héritage, d'établissement : on peut faire beaucoup de parallèles, même si l'état d'esprit est différent d'autrefois. A l'époque, la Ville est seigneuriale, pas impériale. La Charte introduit une certaine autonomie, mais pas l'indépendance.

J.B. : Du point de vue patrimonial, il reste beaucoup de traces du passé médiéval de Neuchâtel, avec les façades étroites de la rue des Moulins ou plus généralement le tracé des rues et le parcellaire de la vieille ville. Il y a aussi bien sûr le Château, la Collégiale et les vestiges des fortifications.

Anne Kybourg